



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 20 MARS 2014**

**L'an deux mille Quatorze, le 20 Mars.**

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Jean Noël BADENAS, président.

**Nombre de membre de la CLE : 55**

**Date de convocation : 25 Février 2014**

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
MME DANIELE MOUCHAGUE	*	ELU	MR CHARLES HEY		ELU
M JEAN BAPTISTE GIORDANO		ELU	MR CLAUDE GUZOVITCH	*	ELU
MR BERNARD RAYNAUD		ELU	MR CHRISTIAN MARTINEZ	*	ELU
MR REMY PAILHES	*	ELU	MR JEAN LOUIS JOVIADO		ELU
MR JEAN MICHEL DU PLAA	*	ELU	MR FRANCIS BARSE		ELU
MR HENRI CABANEL	*	ELU	MME SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
MR NORBERT ETIENNE	*	ELU	MR JEAN GUY AMAT		USAGERS
MR CHRISTOPHE LABORIE		ELU	MR HENRI MIQUEL		USAGERS
MR JEAN ARCAS	*	ELU	MR ARNAUD LUPIA	*	USAGERS
MR JEAN NOEL BADENAS	*	ELU	MR VICTOR VERGNES	*	USAGERS
MR YVES LE BOZEC		ELU	MR FABRICE D'ASCOLI		USAGERS
MR SERGE PESCE		ELU	MR ERIC BELLUAU		USAGERS
MR GERARD BARO	*	ELU	MR MICHEL PITMAN		USAGERS
MR SERGE LACOUCHE	*	ELU	MR HERVE DAUOEUUF		USAGERS
MR GERARD LLECH		ELU	MR ETIENNE ROUANET		USAGERS
MR BERNARD BOSCH	*	ELU	MR JEAN BATTLE	*	USAGERS
MR PHILIPPE VIDAL		ELU	MME KAREN SCHULTER	*	USAGERS
MR JEAN PASCAL PELAGATTI	*	ELU	MR MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MME MARTINE BRUN		ELU	MR PIERRE BERTRAND		USAGERS
MR ROBERT GELY	*	ELU	MR CHRISTOPHE BERTAN	*	USAGERS
MR GEORGES NOGUES	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
MME SARAH FAURE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
MR BERNARD AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSS34		ETAT
MR GERARD GAUTIER		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDT12		ETAT
MR JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AERMC	*	ETAT
MME FRANCINE MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
MR THIERRY CAZALS		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
MR MICHEL BOZZARELLI		ELU			

**OBJET : COMPTE RENDU**

Début de séance : 9 heures.

**DELIBERATION N°1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 20 DECEMBRE 2014**

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2013.

**La commission locale sur l'Eau décide, à l'unanimité :**

- d'approuver ce compte rendu

**DELIBERATION N°2. VALIDATION DE L'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON ET DE LA METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES DE L'INVENTAIRE**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a affirmé le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont ainsi d'intérêt général.

La tendance générale (en France, dans le bassin Rhône Méditerranée-Corse et dans le périmètre du SAGE) est à la diminution des surfaces occupées par les milieux aquatiques et les zones humides, parfois sous l'action de phénomènes naturels (comblement des étangs), mais le plus souvent sous l'action humaine : comblement où assèchement de zones humides, recalibrage et endiguement de cours d'eau, etc...

Cette tendance à la diminution des surfaces est particulièrement importante dans les bassins soumis à une forte pression urbaine et touristique, comme c'est le cas sur périmètre du SAGE Orb Libron.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Orb Libron, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a élaboré l'inventaire des zones humides sur les vallées de l'Orb et du Libron, à une échelle du 1/5000. Cet inventaire contribuera à la

préservation et à la restauration de ces habitats en favorisant leur identification dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale)

L'étude d'inventaire a été réalisée dans le cadre d'une démarche concertée et participative, regroupant élus, DREAL, chambre d'agriculture, Agence de l'Eau, Conseil Général, Parc du Haut Languedoc, CABM, CAHM et associations environnementales. L'inventaire a également été présenté en commission thématique « zones humides » du SAGE Orb Libron, le 13 décembre 2013. Le travail réalisé a ainsi permis :

#### **1. LA DELIMITATION DES ZONES HUMIDES AVEREES DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON :**

En se basant sur l'inventaire départemental des zones humides de plus de 1 Ha de 2006, les zones humides du territoire ont été recensées comme suit :

##### **Les zones humides répondant aux critères de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 01 octobre 2009**

Pris en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement, l'arrêté des ministres de l'écologie et de l'agriculture du 24 juin 2008, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Cet arrêté établit la liste des types de sols, ainsi que celle des plantes et des habitats naturels caractéristiques des zones humides

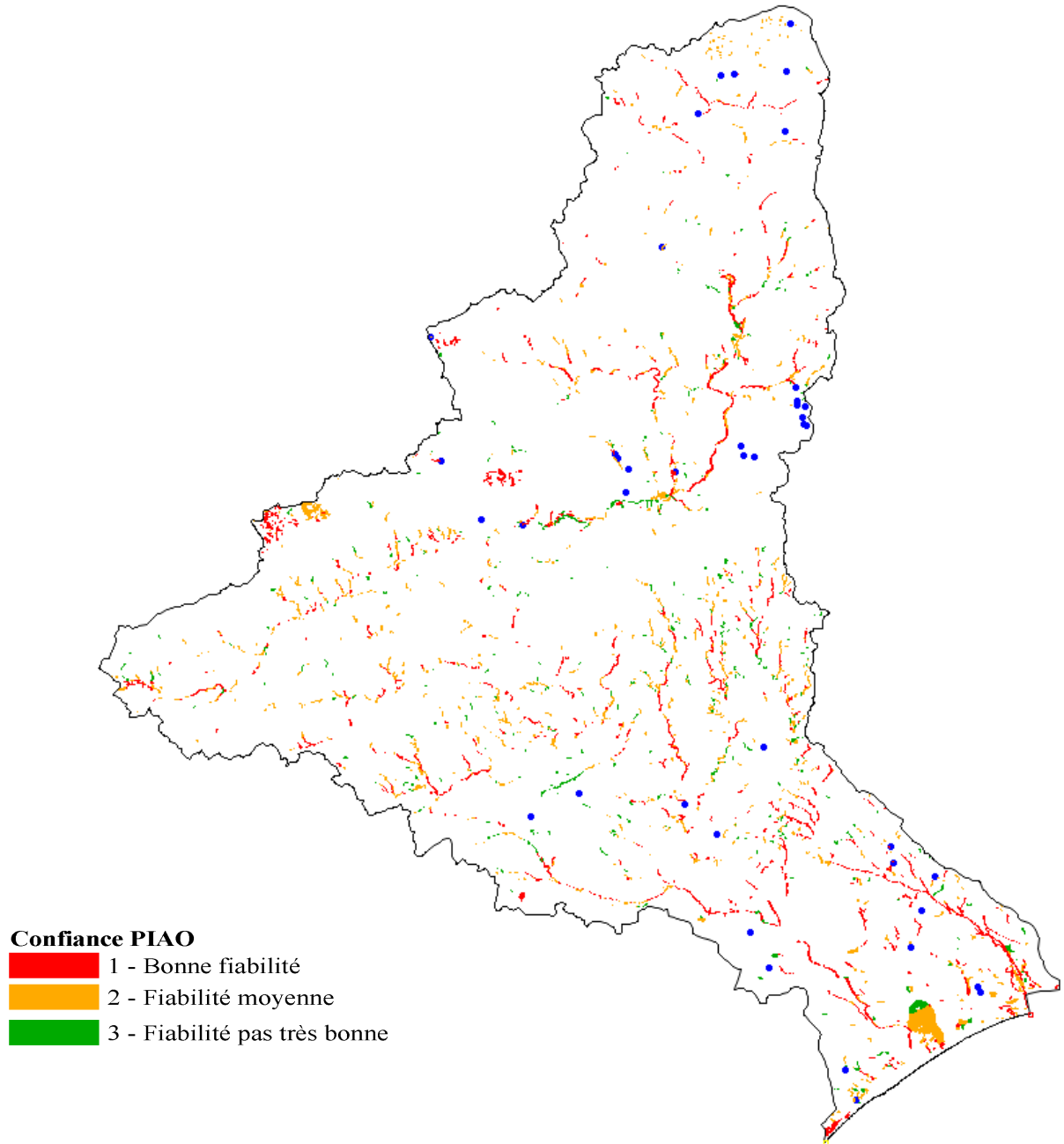
##### **Les zones répondant aux critères de la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA)**

La LEMA de 2006 précise (article L.211-1-11 du code de l'Environnement) que l' « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Au vu de l'importance des surfaces à investiguer, l'inventaire a ciblé ses prospections prioritairement sur les zones humides avérées. Il s'agit des zones humides dont la présence est qualifiée de fiable et n'ayant jamais été répertoriées dans aucun des inventaires existants. Les autres zones humides qui présentent une probabilité de présence de moyenne à faible ont fait l'objet d'une délimitation approximative qui devra être précisée ultérieurement. La carte de la page suivante localise les zones humides avérées (ZH avérées –terrain), les zones humides dont la probabilité de présence est moyenne (ZH fiabilité 1) et les zones humides dont la probabilité de présence est faible (ZH fiabilité 2).

**L'inventaire a également associé à chaque zone humide un espace fonctionnel lui garantissant un fonctionnement pérenne.**

Répartition spatiale des zones humides photo-interprétées selon l'indice de confiance (hors surface en eau)



Les inventaires de terrain menés dans le cadre de l'étude ont ainsi permis de délimiter 99 zones humides suite à une prospection de plus de 2 400 Ha du territoire Orb libron.

Le tableau ci après donne la typologie et la répartition des 99 zones humides avérées.

Typologie SDAGE	Type de ZH	Nombre de zones humides
11. Zones humides ponctuelles	Mares temporaires et permanentes, Sources, Prairies humides	35
5. Bordures de cours d'eau	Ripisylves	17
13. Zones humides artificielles	Gravières, bassins décantation, mares artificielles	13
7. Zones humides de bas fond en tête de bassin	Tourbières Bas marais Prairies humides	10
9. Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	Plans d'eau, lacs, retenues et leurs abords	10
3. Marais et lagunes côtiers	Lagunes littorales	9
6. Plaines alluviales	Prairies humides	2
12. Marais aménagé dans un but agricole	Prairies humides fortement anthropisées	2
10. Marais et landes humides de plaine et plateaux	Saulaies Caroux	1

## 2. LA HIERARCHISATION DES 99 ZONES HUMIDES AVEREES DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON :

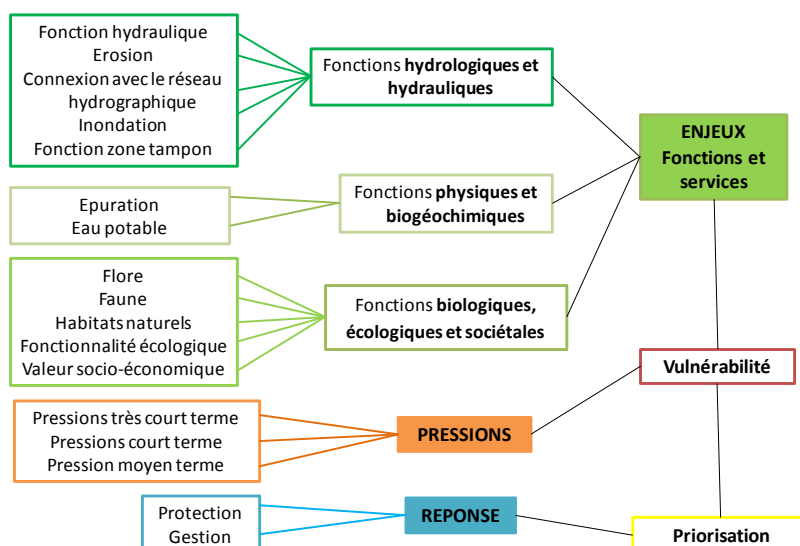
La hiérarchisation des zones humides repose sur le croisement de différents paramètres à choisir parmi les informations disponibles dans les inventaires et études réalisées auparavant ou en cours de réalisation. Le choix des critères de hiérarchisation a été réalisé en concertation avec les membres du comité de pilotage, Ainsi une première réunion technique de présentation des indicateurs a eu lieu le 16 Septembre 2013 et la liste finale des indicateurs retenus a été validée en comité de pilotage le 04 Octobre 2013.

La priorisation des zones humides repose sur le croisement de trois familles d'indicateurs :

- **Les fonctions et services rendus** par les zones humides
- **Les usages et pressions** sur les zones humides
- **La réponse** existant sur les zones humides

Au sein de ces familles plusieurs indicateurs ont permis de donner une note globale à la famille.

Ensuite le croisement entre les fonctions, les pressions et la réponse sur les zones humides a permis la priorisation, comme le montre l'arbre ci-dessous.



Les indicateurs suivants ont ainsi été retenus :

#### Les indicateurs des fonctions et services rendus par les zones humides :

**Fonction hydraulique des zones humides** : cet indicateur permet d'appréhender l'aptitude de la zone humide à l'expansion naturelle des crues, au ralentissement du ruissellement, au soutien naturel d'étiage ;

**Fonction protection contre l'érosion** : cet indicateur permet d'appréhender le rôle naturel de protection contre l'érosion de la zone humide ;

**Connexion au réseau hydrographique** : Cet indicateur identifie les zones humides en relation avec le réseau hydrographique et qui participent à son fonctionnement. Il permet d'approcher les fonctions hydrologiques des zones humides.

**Fonction lutte contre les inondations** : Cet indicateur permet de mesurer la contribution d'une zone humide à la lutte contre les inondations ;

**Fonction zone tampon des lagunes** : Cet indicateur permet de mesurer la fonction dite de « zone tampon » des zones humides lagunaires du territoire. Les lagunes du territoire, situées entre terre et mer, possèdent des fonctions écotoniales (zones de transition) particulières, que l'on peut qualifier de zones tampons ;

**Fonction épuration des zones humides** : Cet indicateur permet d'appréhender l'aptitude de la zone humide à intercepter les polluants dissous ou les matières en suspension des eaux de surface ;

**Fonction ressource en eau potable** : Cet indicateur permet d'approcher la contribution d'une zone humide à un captage AEP ;

**Enjeux faune sur les zones humides** : Cet indicateur permet de mesurer la présence d'espèces animales patrimoniales sur les zones humides (liste rouge des espèces prioritaires, annexes II et IV de la DH, annexe I DO, liste ZNIEFF) ;

**Enjeux flore sur les zones humides** : Cet indicateur permet de mesurer la présence d'espèces végétales patrimoniales (protection nationale, protection régionale, liste rouge nationale, liste ZNIEFF, annexe II directive Habitats) ;

**Enjeux habitats naturels sur les zones humides** : Cet indicateur permet de mesurer la présence d'habitats d'intérêt communautaire ou déterminants ZNIEFF. La notation est réalisée « à dire d'expert » en s'aidant de la méthode de hiérarchisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon ;

**Fonctionnalité écologique des zones humides** : Cet indicateur permet d'appréhender la fonctionnalité écologique d'une zone humide : présence d'un habitat d'espèces, de connexions biologiques (autre zone humide située à moins de 500 mètres...), étapes migratoires, stationnement, dortoirs, zones d'alimentation, de reproduction, réseau de ZH...

**Valeur socio économique des zones humides** : Cet indicateur permet de prendre en compte les différentes valeurs socio-économiques des zones humides ;

#### Les indicateurs des usages et pressions sur les zones humides:

**Pression à très court terme sur les zones humides et sur l'espace de fonctionnalité** : Cet indicateur permet d'appréhender le risque de réduction de la surface de la zone humide, et donc les menaces à très court terme pesant sur elle ;

**Pression à moyen terme sur les zones humides et sur l'espace de fonctionnalité** : Cet indicateur permet d'appréhender le risque de perturbation de la pérennité de la zone humide, et donc les menaces à moyen terme pesant sur elle ;

#### La réponse existant sur les zones humides

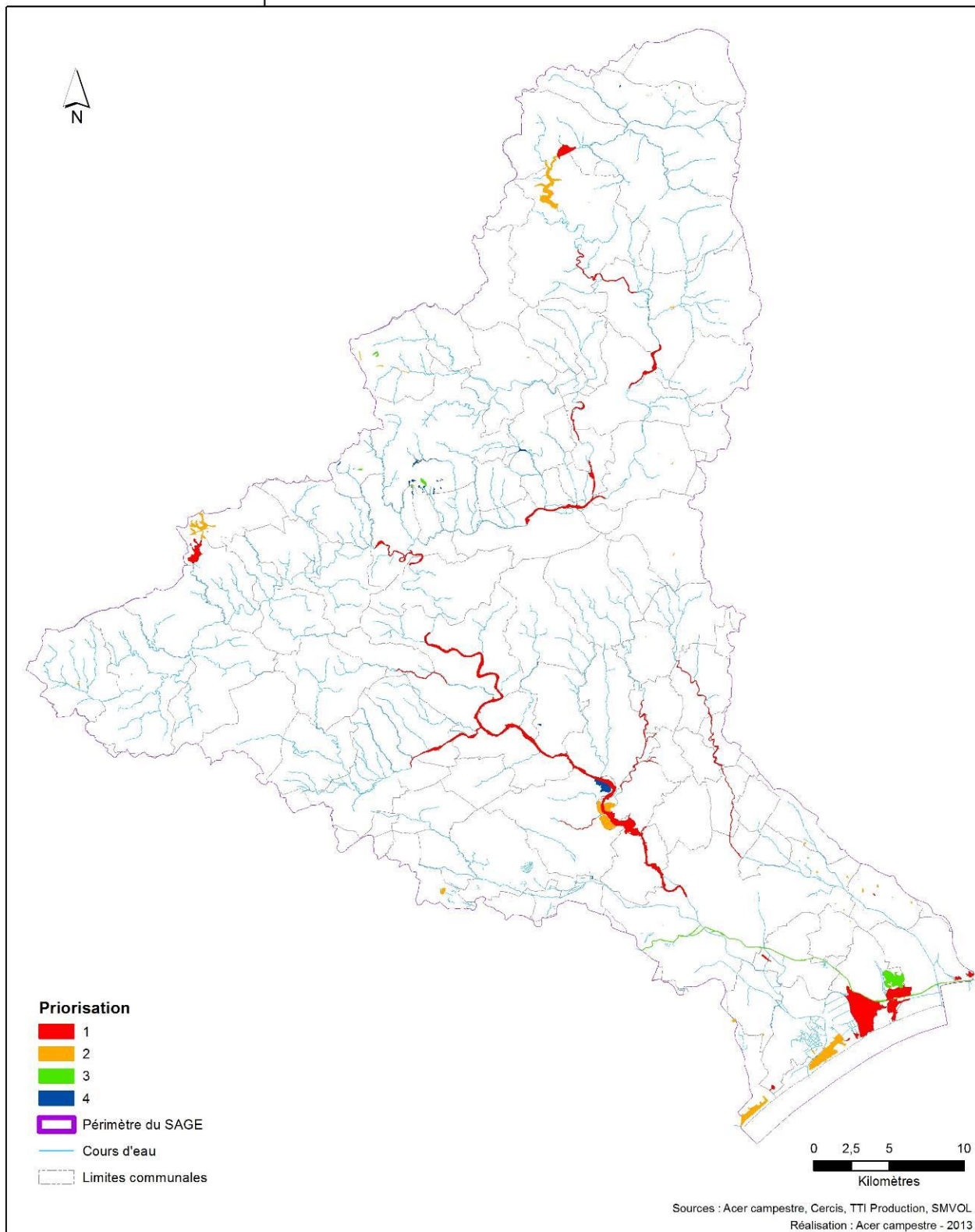
**Indicateur protection des zones humides** : Cet indicateur identifie les zones humides qui sont sous maîtrise foncière, ou ont un statut de protection fort ou un statut permettant la mise en place de mesures de conservation.

La priorisation a ainsi permis de faire ressortir les zones humides qui ont le plus de fonctionnalités et de services, sur lesquelles s'exercent le plus de pressions et qui sont les moins protégées

Le tableau et la carte de la page suivante donnent la répartition des zones humides prioritaires.

<b>Priorité</b>	1	2	3	4
<b>Nombre de ZH</b>	26	33	22	18

## Indicateur "Priorité d'intervention des zones humides"



**LISTE DES ZONES HUMIDES DE PRIORITE 1**

Nom	Code	Commune
La Grande Maire	34SMVOL0001	PORTIRARGNES SERIGNAN
Zone humide "Les Palus"	34SMVOL0002	VIAS PORTIRARGNES
Ancien grau du Libron	34SMVOL0003	PORTIRARGNES
Le Clos Marin	34SMVOL0004	SERIGNAN
Fourrés halophiles de La Cabidourle	34SMVOL0005	SERIGNAN
Zone humide "La Séoune"	34SMVOL0006	SERIGNAN
Prairies humides de Vias - partie Est	34SMVOL0011	VIAS
Prairies humides de Vias - partie Ouest	34SMVOL0012	VIAS
Saume Longue	34SMVOL0014	VILLENEUVE LES BEZIERS
L'Euzière	34SMVOL0029	MONTBLANC
Ripisylve de l'Orb (de Ceps à Béziers)	34SMVOL0032	BEZIERS, ROQUEBRUN
Mare de l'Aigue	34SMVOL0038	SAINT PONS DE THOMIERES
Libron secteur Bassan	34SMVOL0067	LIEURAN-LES-BEZIERS
Libron secteur Puissalicon	34SMVOL0068	PUISSALICON
Rhonel	34SMVOL0069	CAZOULS-LES-BEZIERS
Ruisseau Taurou	34SMVOL0070	MURVIEL-LES-BEZIERS
Vernazobre secteur Prades-sur-Vernazobre	34SMVOL0071	PRADES-SUR- VERNAZOBRE
Rieuberlou en aval de Berlou	34SMVOL0072	BERLOU
L'Orb secteur Mons	34SMVOL0077	MONS
Lac du Saut de Vezoles et affluents	34SMVOL0079	FRAISSE-SUR-AGOUT
L'Orb secteur Hérépian	34SMVOL0080	LAMALOU LES BAINS
La Mare secteur Hérépian	34SMVOL0081	VILLEMAGNE
La Mare au lieu-dit Clairac	34SMVOL0082	VILLEMAGNE
L'Orb secteur la Tour-sur-Orb	34SMVOL0083	LA TOUR-SUR-ORB
L'Orb secteur Truscas	34SMVOL0089	AVENE
Queue du barrage	34SMVOL0092	CEILHES-ET-ROCOZELS

**LISTE DES ZONES HUMIDES DE PRIORITE 2**

Nom	Code	Commune
Zone humide "Cosses de Lembac"	34SMVOL0007	SERIGNAN
Domaine des Orpellières	34SMVOL0008	VALRAS PLAGES SERIGNAN
Les Montilles	34SMVOL0009	VENDRES
Mare du plateau de Vendres	34SMVOL0010	VENDRES
L'Estagnol	34SMVOL0013	SAUVIAN
Béziers Ouest - Bassin décantation D64	34SMVOL0016	BEZIERS
Plan d'eau "Le Lac"-Cantagal	34SMVOL0017	BEZIERS
Mare - Les Riquets Nord	34SMVOL0021	BEZIERS
Mares de Bourbaki	34SMVOL0023	BEZIERS MONTBLANC CERS
Mare - Nord Aire Autoroute	34SMVOL0024	BEZIERS
La Vallasse	34SMVOL0026	MONTBLANC
Plan d'eau - Aire Béziers Montblanc	34SMVOL0027	MONTBLANC
La Bergerie	34SMVOL0030	MONTBLANC
La Prade	34SMVOL0031	QUARANTE
Gravière de Saint-Louis	34SMVOL0033	THEZAN LES BEZIERS
Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	34SMVOL0035	CAZOULS LES BEZIERS
Les Enclauses	34SMVOL0039	COURNIOU
Zone humide de la Combe de la rivière	34SMVOL0051	CASTANET LE HAUT
Mare Le Clapier 3	34SMVOL0054	LE CLAPIER
Mare Le Clapier 4	34SMVOL0055	LE CLAPIER
Ripisylve de la Mare (de sa source à Castanet-le-Haut)	34SMVOL0065	CASTANET LE HAUT
Mare les Espinasses	34SMVOL0075	AUTIGNAC
Bassin les Payrols	34SMVOL0076	FAUGERES
Tourbières et prairies humides de Gatimort	34SMVOL0078	FRAISSE-SUR-AGOUT
Mare de la Fontaine	34SMVOL0084	GRAISSESSAC
Plan d'eau de Lunas	34SMVOL0087	LUNAS
Mare les Clauzels	34SMVOL0090	AVENE
Réservoir d'Avène	34SMVOL0091	AVENE
Mare du Moulin	34SMVOL0093	JONCELS
Les Sampes	34SMVOL0099	Carlencas-et-Levas
Les Douses source	34SMVOL0101	Bédarieux
Saut de l'Egue	34SMVOL0102	Lamalou-les-bains
Argelière	34SMVOL0103	Servian



**LISTE DES ZONES HUMIDES DE PRIORITE 3**

Nom	Code	Commune
CANAL du MIDI (de Colombiers à Vias)	34SMVOL0015	BEZIERS A VIAS
Peytavy	34SMVOL0104	BEZIERS
Mare sous forestière - Argelière	34SMVOL0019	BEZIERS
Mares temporaires - Les Riquets	34SMVOL0020	BEZIERS
Mare de Coussergues	34SMVOL0028	MONTBLANC
Tourbière de la Lande	34SMVOL0042	ROSIS
Tourbière de Font Salesse	34SMVOL0044	ROSIS
Tourbière de la Peyroutarié	34SMVOL0046	CAMBON ET SALVERGUES
Zone humide "les devès"	34SMVOL0049	CASTANET LE HAUT
Mare Le Clapier 1	34SMVOL0052	LE CLAPIER
Mare Le Clapier 2	34SMVOL0053	LE CLAPIER
Mare Secteur marnes 2	34SMVOL0057	LE CLAPIER
Mare du "Lou grezets"	34SMVOL0060	LE CLAPIER
Mare et prairie humide "Les Courtilles"	34SMVOL0062	LE CLAPIER
Mare de Cornus - bord D493	34SMVOL0064	CORNUS
Mare du Chateau de Grézan	34SMVOL0074	LAURENS
Mares temporaires de Roque Haute	34SMVOL0085	PORTIRAGNES
Mare les Nières	34SMVOL0086	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE
Mare de Pioch Serret	34SMVOL0088	LUNAS
Source Marcourel	34SMVOL0094	Dio-et-Valquières
Source des Conquettes	34SMVOL0098	Carlencas-et-Levas
Roc Rouge	34SMVOL0100	Bédarieux

**LISTE DES ZONES HUMIDES DE PRIORITE 4**

Nom	Code	Commune
Mares de cantagals	34SMVOL0022	BEZIERS
Mare de l'aire d'autoroute Béziers Montblanc	34SMVOL0025	MONTBLANC
Gravière de Savignac	34SMVOL0034	CAZOULS LES BEZIERS
La Plaine de Maureilhan	34SMVOL0036	CAZOULS LES BEZIERS
Carrière Les Prats de Pujols	34SMVOL0037	CAUSSE ET VAYRAN
Barrage de la Biconque	34SMVOL0040	TAUSSAC LA BILIERE
Zone bocagère de Douch	34SMVOL0041	RODIS
Saulaies du Plateau du Caroux	34SMVOL0043	RODIS MONS
Zone humide du Crouzet	34SMVOL0045	CAMBON ET SALVERGUES
Mare de la Peyroutarié	34SMVOL0047	CAMBON ET SALVERGUES
Zone humide annexe - la Peyroutarié	34SMVOL0048	CAMBON ET SALVERGUES
Zone humide du Pont de la Mouline	34SMVOL0050	CASTANET LE HAUT
Mare Secteur marnes 1	34SMVOL0056	LE CLAPIER
Mare Secteur marnes 3	34SMVOL0058	LE CLAPIER
Mare Secteur marnes 4	34SMVOL0059	LE CLAPIER
Mares D93-Le Clapier	34SMVOL0061	LE CLAPIER
Mare de Cornus-Le Mas	34SMVOL0063	CORNUS
Source Aubaniel Mabilettes	34SMVOL0095	Carlencas-et-Levas

**La commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :**

- De valider la délimitation des zones humides avérées mais également de fiabilité 1 et 2 issues de l'étude inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron, portée par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'intégrer la cartographie issue de cette étude au SAGE Orb Libron, intégrant l'espace fonctionnel des zones humides ;
- De valider la méthodologie de hiérarchisation des zones humides issue de l'étude inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron, portée par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- De solliciter le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour compléter utilement l'inventaire sur les zones humides de fiabilité 1 et 2 ;
- De demander que les zones humides qui n'ont pas fait l'objet de reconnaissance de terrain soient soumises à étude complémentaire avant tout aménagement.

**DELIBERATION N°3. ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE ORB LIBRON : DISCUSSION SUR UNE PROPOSITION DE STRUCTURATION DE LA STRATEGIE DU SAGE ORB LIBRON**

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>3</b>
<b>OBJET :</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE ORB LIBRON : DISCUSSION SUR UNE PROPOSITION DE STRUCTURATION DE LA STRATEGIE DU SAGE ORB LIBRON</b>

**CONTEXTE :**

Le SAGE Orb Libron a débuté en novembre 2009, date à laquelle a été mis en place la Commission Locale sur l'Eau. En ce qui concerne la phase d'élaboration, les textes imposent une procédure précise qui suit six séquences s'enchaînant les unes après les autres:

- 1 - **État initial, validé le 13 mars 2013**
- 2 - **Diagnostic global, validé le 13 mars 2013**
- 3 - **Scénario tendanciel, validé le 7 novembre 2013**
- 4 - Etude de scénarii contrastés et Choix de la stratégie,
- 5 - Produits du SAGE,
- 6 - Validation finale.

**ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE ORB LIBRON**

Suite à la validation du scénario tendanciel (Bureau CLE du 18 octobre 2013 et CLE du 7 novembre 2013), l'équipe du SAGE a travaillé à la préparation de scénarios en proposant des listes d'actions pour chaque enjeu et sous-enjeu issus du diagnostic, en prenant en compte les résultats des analyses prospectives du scénario tendanciel.

- Préparation de supports à renseigner sous forme de listes d'actions (au sens large) par enjeu du SAGE (voir exemple ci-dessous), envoyés aux membres des commissions thématiques avant les réunions.
- **Travail en Commissions thématiques : 4 ateliers** ont été organisés les 18, 25 et 28 novembre 2013 et le 13 décembre 2013.

Le but des réunions était de présenter les propositions d'actions et d'interroger les participants sur l'intérêt et le niveau de difficulté des propositions ; ils pouvaient également ajouter des propositions d'actions complémentaires et des commentaires.

**BILAN DU TRAVAIL DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2013**

Au total, **90 supports renseignés ont été collectés**, pour l'ensemble des 6 thèmes traités, soit une moyenne de 15 par thème :

Thème	gestion quantitative	qualité des eaux	milieu marin	zones humides	dynamique fluviale	risque inondation
Nombre de participants	23	16	13	9	13	16

Toutes les actions ont été jugées intéressantes par une large majorité de participants mais une majorité d'actions a été jugée difficile ou très difficile par une partie des participants.

Pour chaque thème, des tableaux de bilan des contributions ont été réalisés, sous la forme suivante :

ACTIONS¶ (mesures, gestion, équipements, études...)	QUI	INTERETS	DIFFICULTES	COMMENTAIRES
Définir les modalités de suivi et de contrôle des DOE (Observatoire de la ressource)	Etat, SMVOL			-A réaliser en même temps que les deux étapes précédentes -Points-nodaux : suivi Etat ; Points-locaux : Structure de gestion et/ou collectivités -Question de moyens et de légitimité -Nécessité de moyens et de légitimité -Acteur à ajouter : CLE -Acteur à ajouter : CLE ; Acteur à supprimer : SMVOL -C'est à l'Etat de se charger de ce travail !! -Ca semble évident !!
Analyser les possibilités d'optimisation de la courbe objectif de remplissage du barrage des Monts d'Orb, dans le but de conforter la «réserve» actuellement non-utilisée	Région, BRL, SMVOL			-Aspects techniques "faciles" -Demandé par le SDAGE -Conforter une réserve ou gérer raisonnablement des marges de manœuvres ? Une étude est déjà faite -Déjà fait. A affiner plus tard en fonction du besoin -Acteur à ajouter : Etat -40 dernières années -> courbe actuelle -Sait-on si on a vraiment des capacités d'augmentation des volumes et des durées de remplissage ?
Objectiver les impacts des lâchers de l'usine hydroélectrique de Montahut sur l'hydrologie de l'Orb et la ressource disponible ; comprendre les contraintes et analyser les possibilités d'optimisation	SMVOL			-Analyse de l'impact a priori pas simple mais sans doute faisable -EDF n'est pas connu pour être un partenaire très facile -Arriver à intéresser EDF à la discussion ? -Evaluer son arrêt sur le fonctionnement actuel -Etude -Quel coût ?

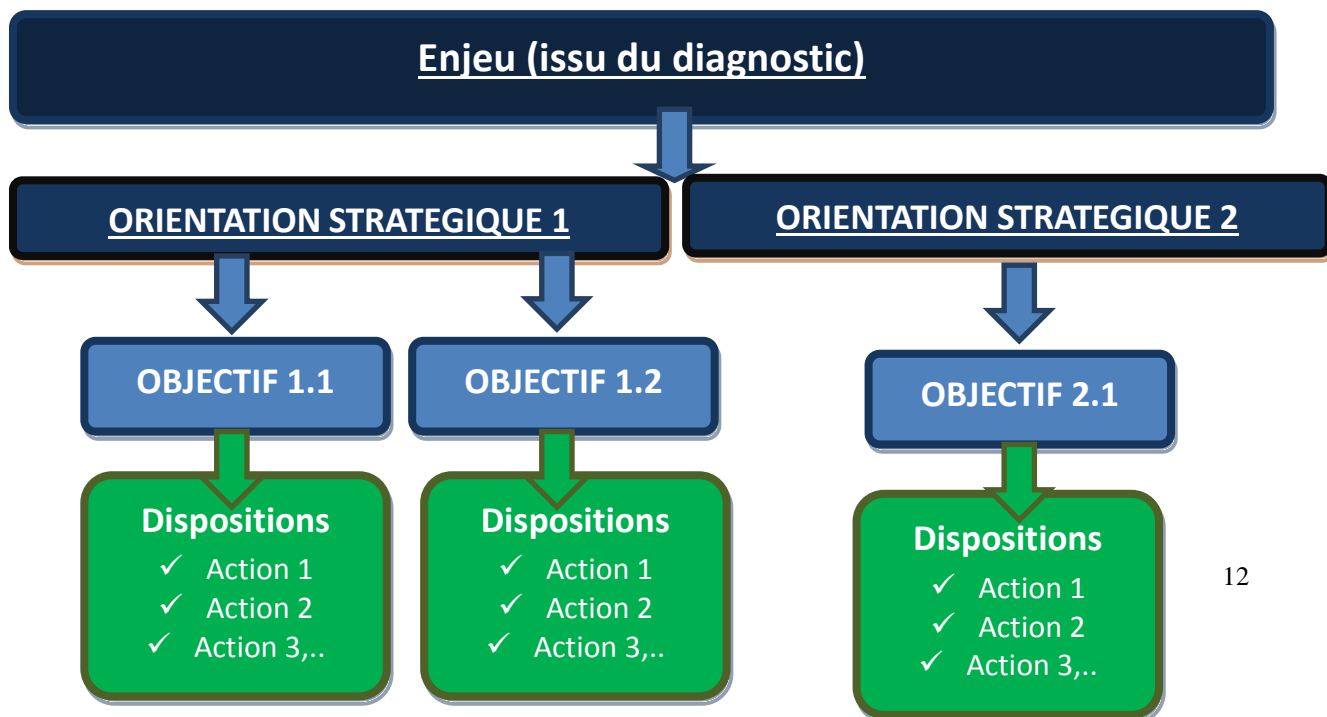
### EXPLOITATION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS THEMATIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE SCENARIOS

Les supports renseignés par les participants ont constitué une « matière » riche : avis sur l'intérêt et la difficulté, propositions complémentaires, commentaires, remarques faites pendant les ateliers.

L'exploitation de l'ensemble de ces éléments a permis, pour chacun des 6 thèmes :

- D'éliminer certaines propositions et d'en ajouter d'autres ;
- De déplacer ou regrouper certaines propositions ;
- De préciser ou reformuler certaines propositions ;
- De mettre en évidence les actions dont la faisabilité semble problématique ;
- De mettre en évidence certaines actions (très peu nombreuses) au sujet desquelles les avis sont partagés, et où 2 scénarios alternatifs peuvent être envisagés ;
- De structurer un projet de stratégie en précisant systématiquement les objectifs.

Une présentation du projet de stratégie sous forme d'organigrammes a ensuite été réalisée, selon le principe suivant :



Les comités techniques du SAGE Orb Libron des 18 et 24 février 2014 ont permis de déterminer une proposition de scénario et de stratégie.

Ainsi, les orientations stratégiques correspondent pour l'essentiel aux sous-enjeux issus du diagnostic du SAGE. Les **orientations stratégiques et les objectifs** qui forment la base de la stratégie relèvent principalement des fondements de tout SAGE ou bien ressortent comme consensuels suite à la consultation des commissions thématiques.

Les commissions thématiques des 12 et 13 mars 2014 ont eu à débattre sur cette proposition.

**Le président présente les éléments de débat des commissions thématiques :**

## ENJEUX TRANSVERSAUX :

### Objectif 1.1

#### Proposition initiale

- Demander que le SCoT répartisse les volumes prélevables par bassin de proximité, de façon à adapter le développement futur de l'urbanisation à la ressource disponible

#### Proposition Commissions thématiques

- Accompagner le SCOT dans la prise en compte des volumes prélevables, de façon à adapter le développement futur de l'urbanisation à la ressource disponible

### Objectif 1.2

#### Proposition Commissions thématiques

- Créer une commission thématique agricole

### Objectif 1.3

#### Proposition initiale

- Veiller à la traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs et des mesures de protection des aires d'alimentation des captages et des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future, ainsi que des zones humides et de l'espace de mobilité fonctionnel

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

### Objectif 2.2

#### Proposition initiale

- Inciter les communes à étudier l'opportunité de la mise en place de stratégies foncières pour réduire la vulnérabilité dans les zones à risques

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

### Objectif 2.2

#### Proposition initiale

- Favoriser la mutualisation des moyens (investissement et gestion) et la solidarité amont – aval en s'appuyant notamment sur l'intercommunalité

#### Proposition Commissions thématiques

- La mutualisation financière amont aval a été jugée trop ambitieuse et problématique. Les commissions thématiques, considérant que le SAGE ayant suffisamment de travail sur l'ensemble des autres objectifs, ont proposé de supprimer cette disposition, ainsi que l'objectif qui y était rattaché

### Objectif 4.1

#### Proposition initiale

- Se doter d'un schéma de valorisation des activités économiques liées à l'eau (tourisme littoral et eaux vives, thermalisme, irrigation agricole, navigation de plaisance, pêche, etc.), intégrant une réflexion sur les coûts et sur une contrepartie en faveur des actions de restauration des milieux aquatiques

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

## ENJEU GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

### Objectif 1.1

#### Proposition initiale

- Prendre en compte les effets du changement climatique dans la détermination des volumes prélevables

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### Objectif 1.2

##### Proposition initiale

- Vérification des débits réservés au niveau des prises d'eau

##### Proposition Commissions thématiques

- Vérification du respect des débits Objectif d'étiage au droit des points nodaux (hors points SDAGE)
- Accompagner les démarches de relèvement des débits réservés au niveau des prises d'eau

#### Objectif 2.2

##### Proposition initiale

- Inciter les collectivités à une politique de gestion patrimoniale et préciser les objectifs (rendements de réseaux, IPL, taux de renouvellement, ...)

##### Proposition Commissions thématiques

- Inciter les collectivités à une politique de gestion patrimoniale et proposer les marges de progrès possibles au-delà du Grenelle de l'Environnement

#### Objectif 3.1

##### Proposition initiale

- Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'irrigation et veiller à la mise en place de dispositifs de mesures des volumes prélevés (forages agricoles, pompes mobiles en eau de surface notamment)

##### Proposition Commissions thématiques

- Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'irrigation et les autres usages et veiller à la mise en place de dispositifs de mesures des volumes prélevés (forages agricoles, pompes mobiles en eau de surface, forages industriels ou autres)

### ENJEU GESTION QUALITE DES EAUX

#### Objectif 1.3

##### Proposition initiale

- Pérenniser les programmes d'actions dans les AAC, notamment en y maintenant une animation « lutte contre les pollutions diffuses »

##### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### Objectif 1.5

##### Proposition initiale

- Inciter à la maîtrise de l'occupation des sols ou du foncier dans les zones les plus vulnérables des AAC

##### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### Objectif 2.3

##### Proposition initiale

- Encourager les démarches de réduction des pesticides dans les zones irriguées

##### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### Objectif 2.4

##### Proposition initiale

- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires par les infrastructures de transport en particulier dans les secteurs prioritaires

##### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### Objectif 3.2

##### Proposition initiale

- Fixer le principe de rejet à flux constant pour toutes les collectivités (

- Sur les secteurs dégradés, notamment par les concentrations en phosphore, évaluer les flux de pollution admissibles

#### Proposition Commissions thématiques

- Fixer le principe de rejet à flux constant pour toutes les collectivités (flux rejetés par les stations d'épuration en premier lieu mais aussi flux rejetés par les réseaux, y compris réseaux pluviaux, au fur et à mesure de l'amélioration de la connaissance)
- Sur les secteurs dégradés, notamment par les concentrations en phosphore, évaluer les flux de pollution admissibles

#### Objectif 4.1

##### Proposition initiale

- Identifier les secteurs à vocation d'usages de loisirs liés à l'eau (baignade, canoë, canyoning)

#### Proposition Commissions thématiques

- Identifier les secteurs à vocation d'usages de loisirs liés à l'eau : dans un premier temps zones de baignade déclarées (suivies au titre de la directive européenne) et zones de baignade avérées ; dans un second temps : linéaires concernés par les activités canyoning et canoë

#### Objectif 5.2

##### Proposition initiale

- Identifier les secteurs prioritaires pour les différents types de pollution toxique
- Identifier les sites et sols pollués du bassin et les risques de transfert
- Participer à la réflexion sur les niveaux de rejets des stations d'épuration et des industries vis-à-vis de la pollution toxique

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

#### ENJEU MILIEU NATUREL ET ZONES HUMIDES

- Validation de l'ensemble de la rédaction proposée

#### ENJEU DYNAMIQUE FLUVIALE

- Validation de l'ensemble de la rédaction proposée

#### ENJEU GESTION DU RISQUE INONDATION

#### Objectif 1.2

##### Proposition initiale

- Mobiliser les partenaires financiers potentiels pour optimiser les taux d'aides aux mesures de mitigation
- Assister les propriétaires des digues classées « sécurité publique » pour le respect de leurs obligations

#### Proposition Commissions thématiques

- Mobiliser les partenaires financiers potentiels pour optimiser les taux d'aides aux mesures de mitigation
- Accompagner les propriétaires des digues classées « sécurité publique » pour le respect de leurs obligations

#### Objectif 2

##### Proposition initiale

- Défendre une logique de financement équitable de la gestion du risque inondation sur l'ensemble du territoire du SAGE
- Recommander la mutualisation de l'autofinancement des actions de prévention du risque, en intégrant la solidarité de bassin
- S'impliquer dans l'application de la réglementation en zone inondable (code de l'urbanisme et de l'environnement)

#### Proposition Commissions thématiques

- Défendre une logique de financement équitable de la gestion du risque inondation sur l'ensemble du territoire du SAGE

- Recommander la mutualisation de l'autofinancement des actions de prévention du risque, en intégrant la solidarité de bassin
- Contribuer au respect de la réglementation en zone inondable (problèmes des remblais ou de la cabanisation en zone inondable) >> Cf. juriste

### Objectif 3

#### Proposition initiale

- Accompagner les analyses multi critères liées aux opérations de protection contre les crues (analyse coûts-bénéfices + critères environnementaux)
- Imposer l'étude de scénarios alternatifs lors de travaux sur un ouvrage (recul, effacement partiel...) dans le respect de l'espace de mobilité

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

### Objectif 4.1

#### Proposition initiale

- Identifier les communes (ou secteurs) où existe un risque lié au ruissellement pluvial

#### Proposition Commissions thématiques

- Identifier les communes prioritaires pour l'étude des risques liés au ruissellement pluvial

## ENJEU MILIEU MARIN ET RISQUES LIES AU LITTORAL

### Objectif 1.1

#### Proposition initiale

- Suivre la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) au niveau régional, pour situer le périmètre du SAGE dans les problématiques littorales
- Evaluer la contribution de l'Orb et du Libron dans les apports nutritifs et chimiques totaux au milieu marin

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

### Objectif 2.1

#### Proposition initiale

- Veiller à la cohérence entre les stratégies de gestion de l'érosion des plages et les stratégies de gestion des risques d'inondation fluviale et de submersion marine

#### Proposition Commissions thématiques

- Validation de la rédaction proposée

La commission locale sur l'eau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la totalité des orientations stratégiques et objectifs associés proposés ;
- De valider la totalité des propositions des commissions thématiques.

La proposition de structuration de la stratégie du SAGE Orb Libron donnée en annexe de la présente délibération est ainsi validée à l'unanimité.

Béziers, le 20 Mars 2014

Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron

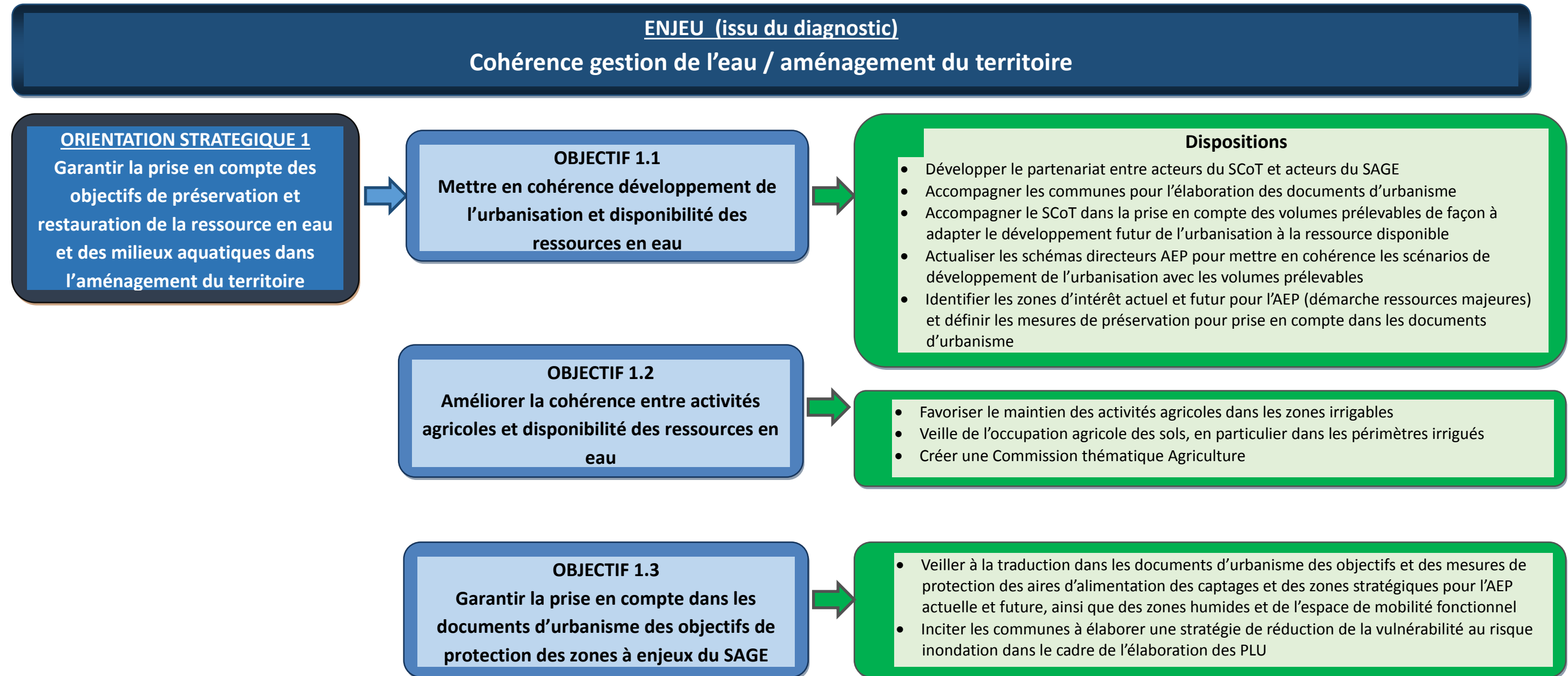


Jean Noël BADENAS



# ENJEUX TRANSVERSAUX

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE



**ENJEU (issu du diagnostic)**  
**Politique foncière**

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2**  
Prendre en compte la dimension spatiale des politiques de l'eau



**OBJECTIF 2.1**  
Inciter à la maîtrise de l'occupation des sols dans les zones à enjeux du SAGE



**Dispositions**

- Inciter à la maîtrise de l'occupation des sols dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages, les zones humides et l'espace de mobilité des cours d'eau
- Favoriser la mise en place de zones tampons en bords de cours d'eau dans les secteurs prioritaires, afin de limiter les transferts de produits phytosanitaires

**Dispositions :**

- **Violet** : à soumettre à la juriste

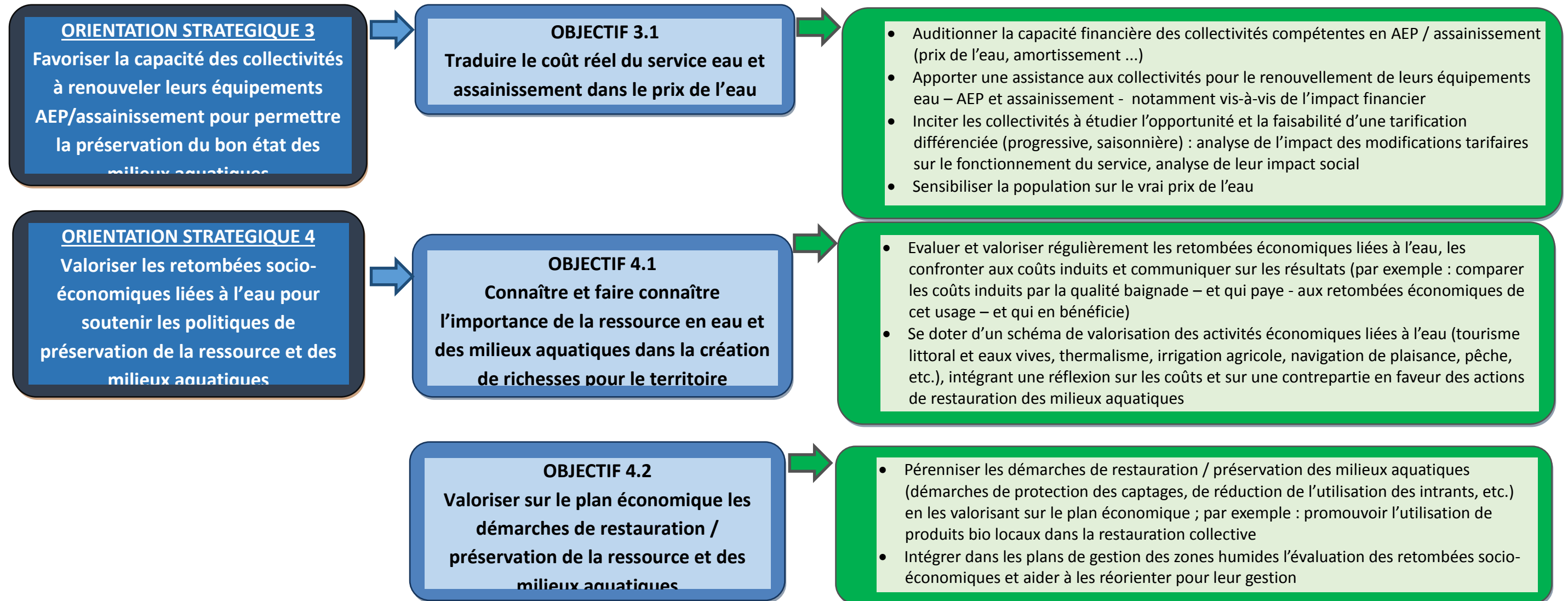
**OBJECTIF 2.2**  
Inciter au développement de stratégies foncières en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des usages de l'eau



**Dispositions**

- Inciter les collectivités à engager une stratégie foncière visant à préserver les zones à enjeu prioritaires : périmètres de protection des captages, zones de protection des aires d'alimentation des captages (AAC), espace fonctionnel des cours d'eau, zones humides prioritaires
- Inciter les communes à étudier l'opportunité de la mise en place de stratégies foncières pour réduire la vulnérabilité dans les zones à risques
- Mettre en place une veille foncière (convention avec la SAFER), dans les zones à enjeu du SAGE

**ENJEU (issu du diagnostic)**  
**Financement de la politique de l'eau**

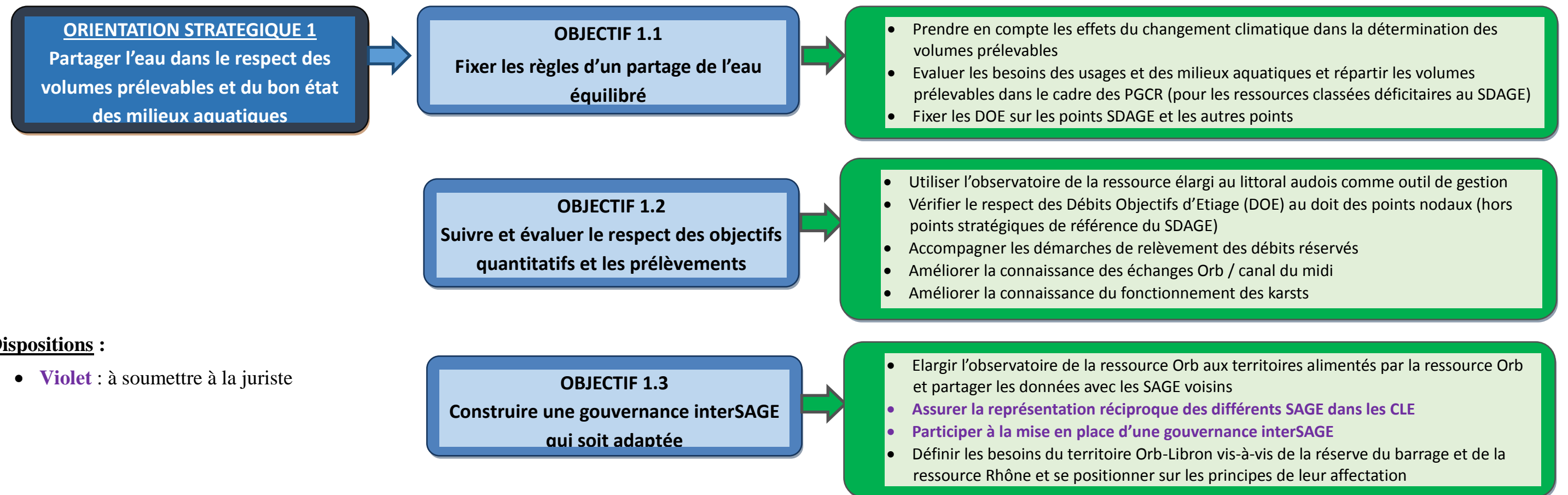


# ENJEU « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE »

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

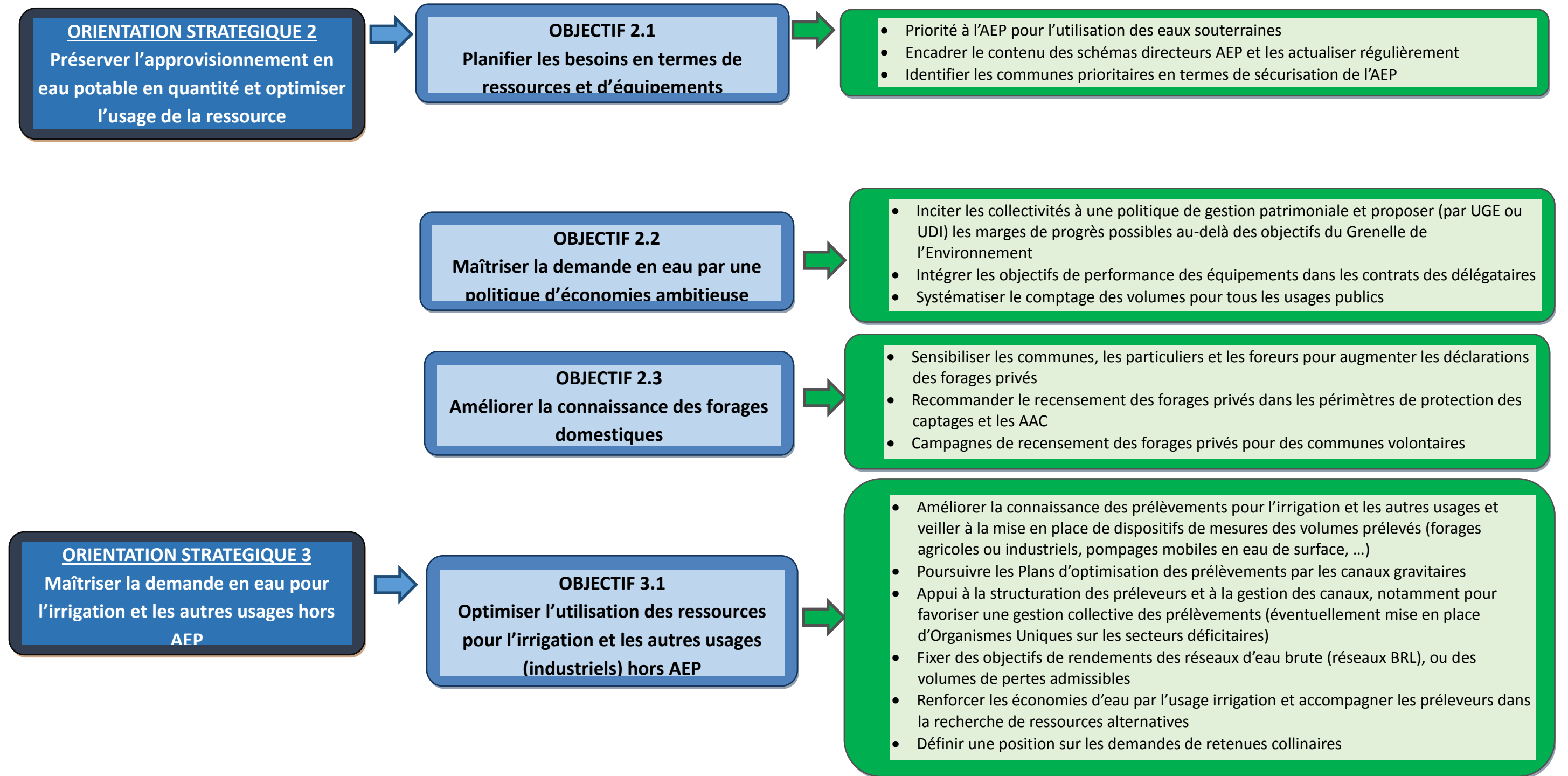
### ENJEU (issu du diagnostic)

Restauration et préservation de l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages



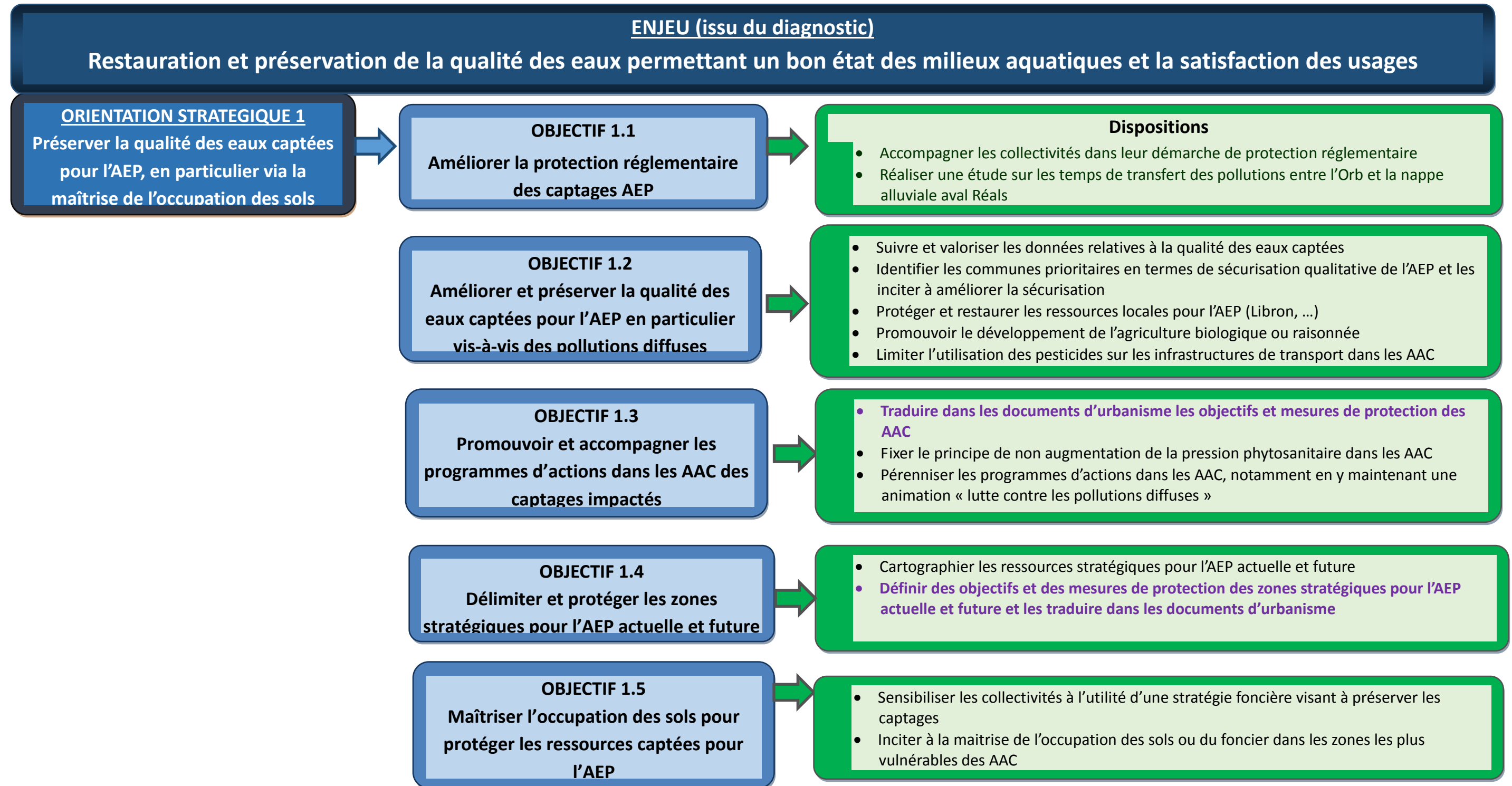
### Dispositions :

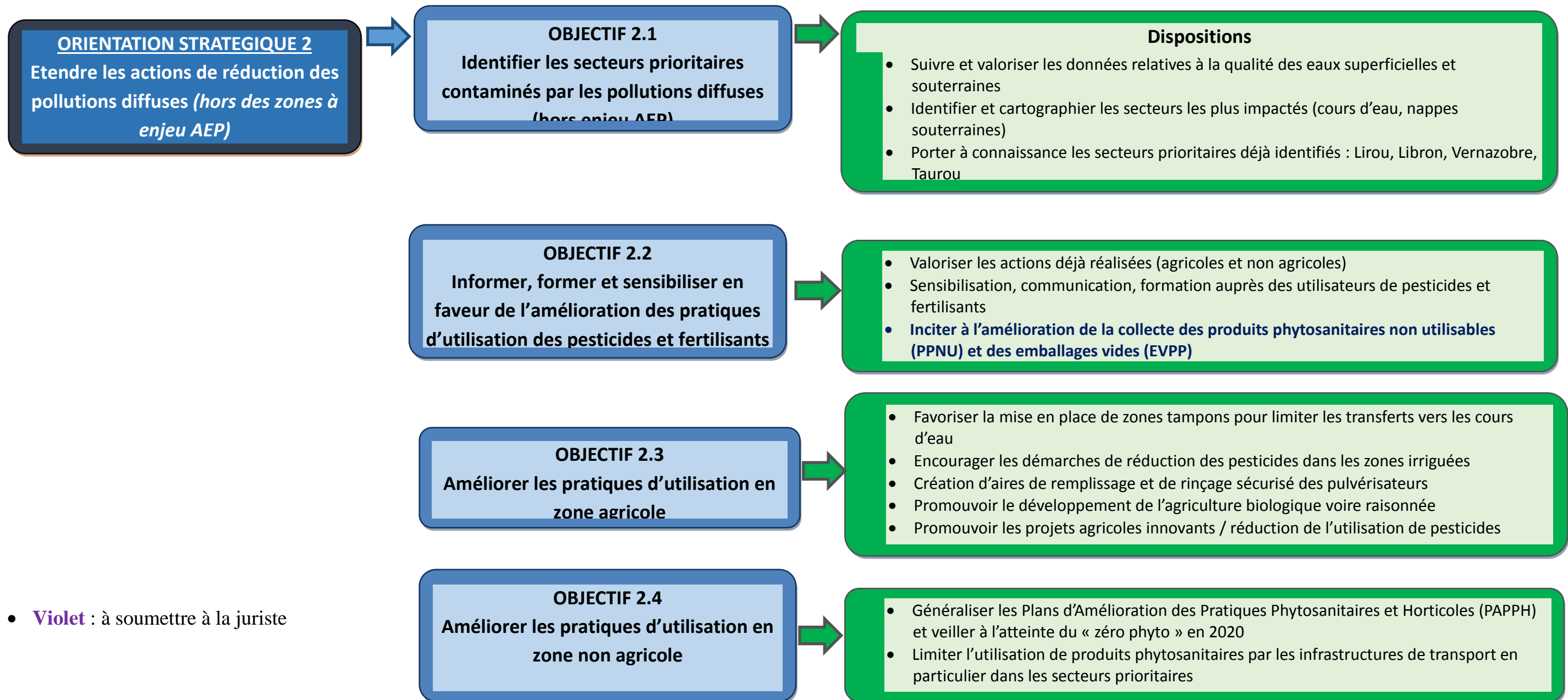
- **Violet** : à soumettre à la juriste



# ENJEU « QUALITE DES EAUX »

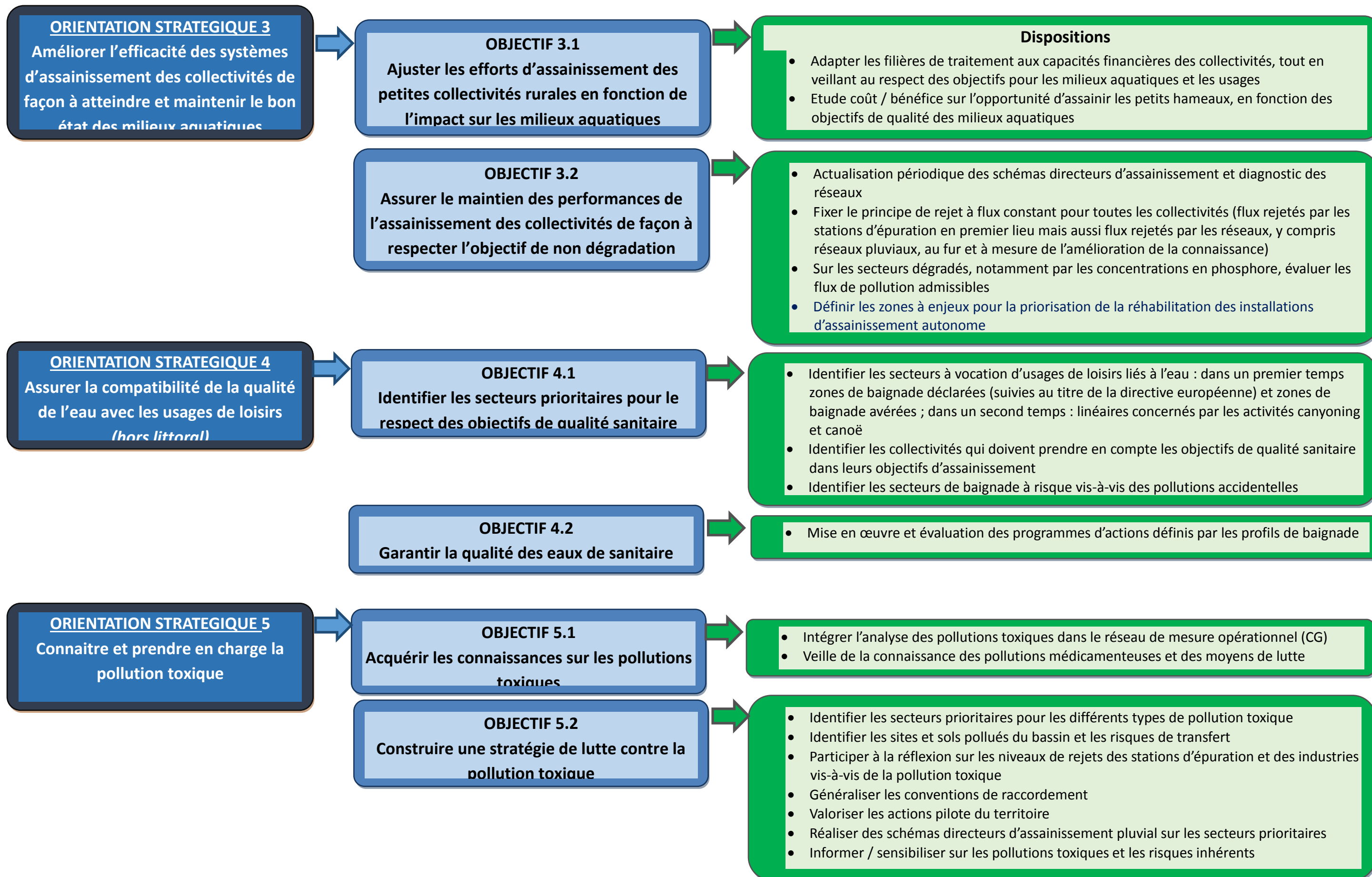
## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE





- **Violet** : à soumettre à la juriste

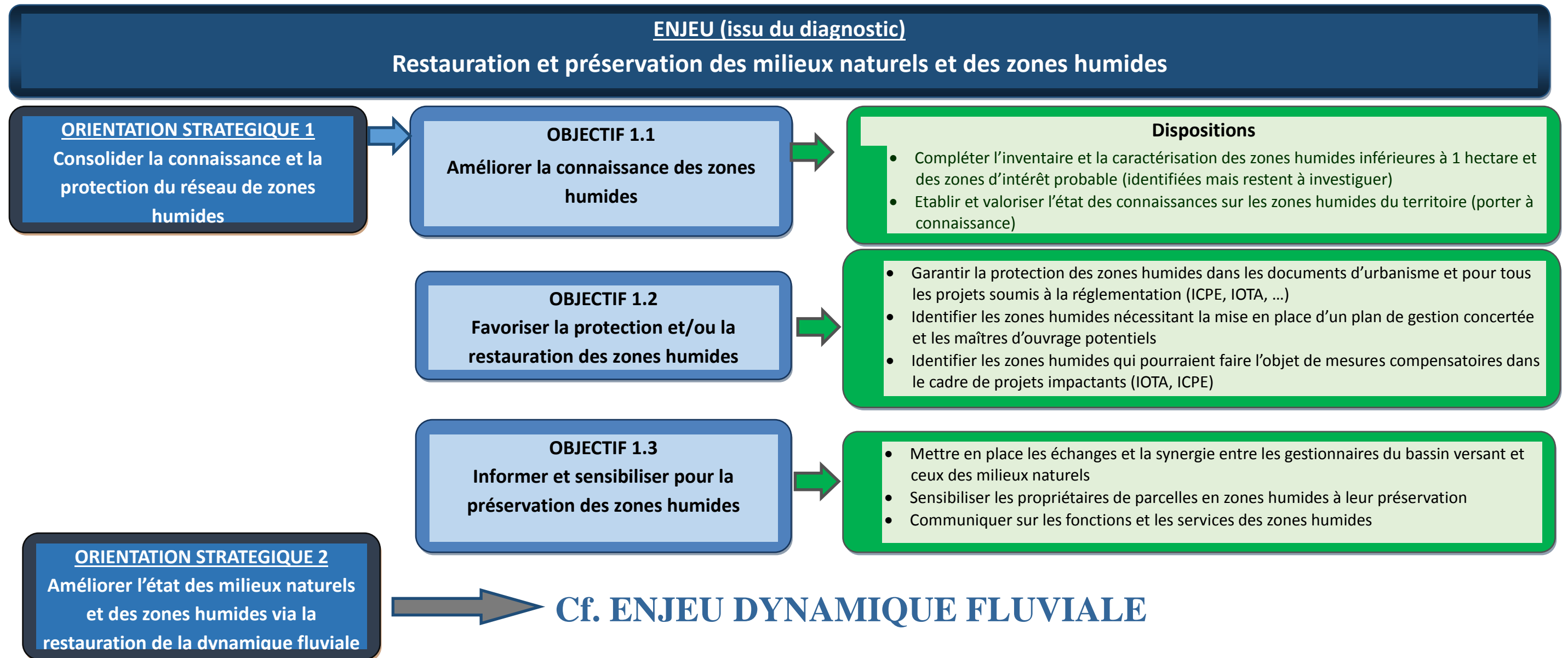






# ENJEU « MILIEUX NATURELS ET ZONES HUMIDES »

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

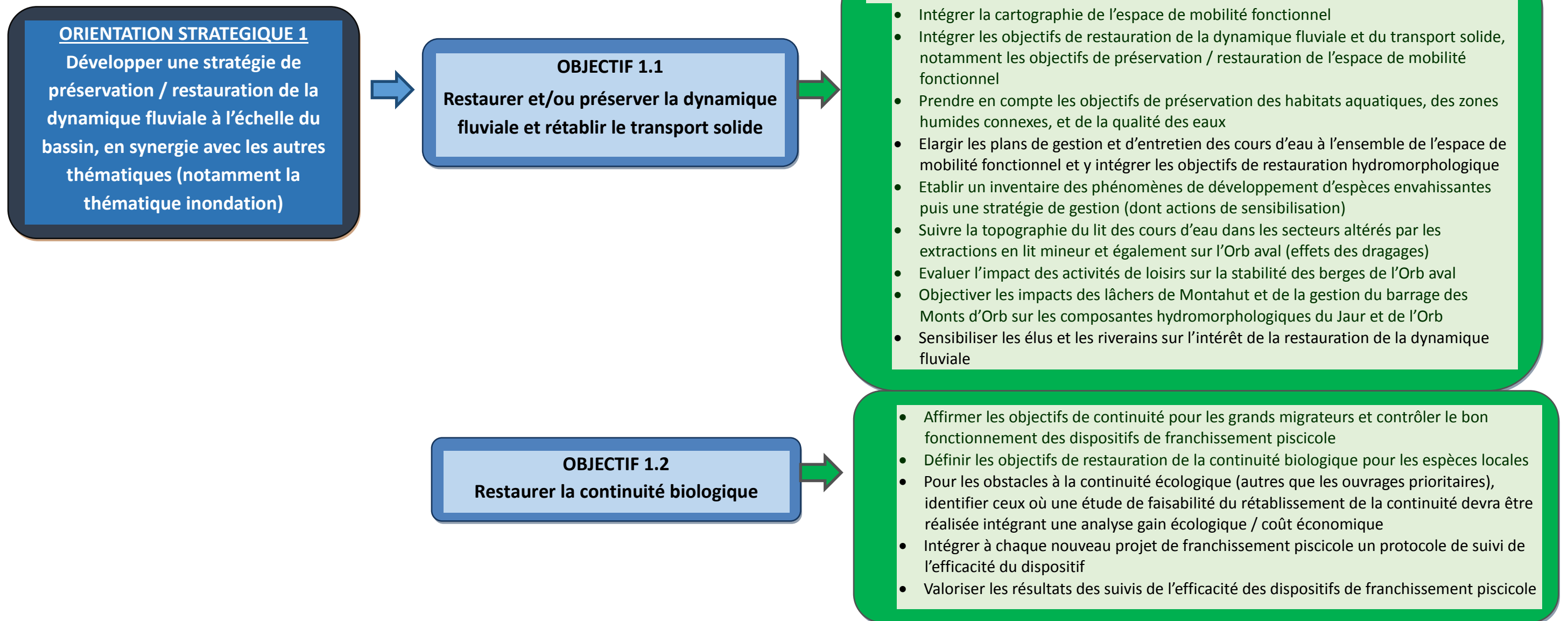


# ENJEU « DYNAMIQUE FLUVIALE »

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

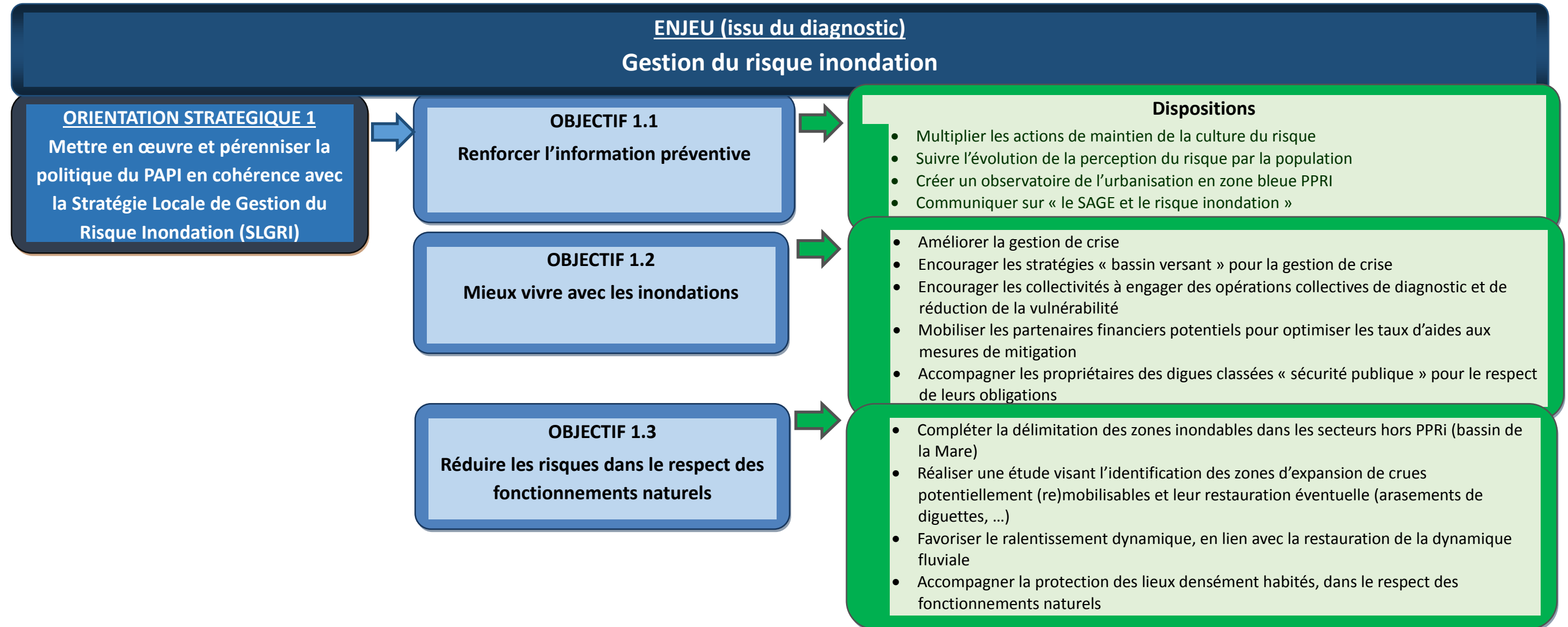
### ENJEU (issu du diagnostic)

### Restauration et préservation de la dynamique fluviale



# ENJEU « GESTION DU RISQUE INONDATION »

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE



**ORIENTATION STRATEGIQUE 2**  
 Maintenir la dynamique partenariale  
 autour de la gestion du risque  
 inondation



- Dispositions**
- Défendre une logique de financement équitable de la gestion du risque inondation sur l'ensemble du territoire du SAGE
  - Recommander la mutualisation de l'autofinancement des actions de prévention du risque, en intégrant la solidarité de bassin
  - Encourager les partenariats avec les acteurs de la société civile (Chambres d'agriculture, du commerce, gestionnaires de l'habitat, ...)
  - Créer un partenariat spécifique avec le monde agricole pour la gestion des zones d'expansion de crues
  - **Contribuer au respect de la réglementation en zone inondable (problèmes des remblais ou de la cabanisation en zone inondable) >> Cf. juriste**
  - Favoriser synergies & cohérences avec les stratégies de gestion du risque de submersion marine

**ORIENTATION STRATEGIQUE 3**  
 Garantir la cohérence entre les  
 actions de protection contre les crues  
 et les stratégies de restauration des  
 milieux



- Affirmer les principes de cohérence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux aquatiques
- Accompagner les analyses multi critères liées aux opérations de protection contre les crues (analyse coûts-bénéfices + critères environnementaux)
- Imposer l'étude de scénarios alternatifs lors de travaux sur un ouvrage (recul, effacement partiel...) dans le respect de l'espace de mobilité

**ORIENTATION STRATEGIQUE 4**  
 Connaître et maîtriser les risques liés  
 au ruissellement pluvial



**OBJECTIF 4.1**  
 Identifier les secteurs prioritaires vis-à-  
 vis du risque pluvial



- Identifier les communes prioritaires pour l'étude des risques liés au ruissellement pluvial
- Définir un cahier des charges - type de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales intégrant les volets risque (analyse pour des événements exceptionnels) et pollutions
- Inciter les collectivités à réaliser un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales en amont de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme

**OBJECTIF 4.2**  
 Préserver les enjeux existants



- Etudier les possibilités d'améliorer les dispositifs de prévision et d'alerte sur les secteurs à enjeu ruissellement pluvial
- Exiger la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur les communes ou secteurs prioritaires, définissant les règles de compensation de l'urbanisation future
- Prescrire des règles sectorisées de compensation de l'imperméabilisation, permettant de limiter l'impact de l'urbanisation sur les écoulements pluviaux

# ENJEU « MILIEU MARIN ET RISQUES LIES AU LITTORAL »

## STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

